

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

INSERTIONS

Annonces	la ligne	20
Réclames	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier le rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

SAUMUR, 13 JUILLET

INFORMATIONS

LES QUATRE CONTRIBUTIONS

Au Palais-Bourbon a eu lieu la discussion et le vote des quatre contributions directes.

M. Barthou avait plaidé en faveur de l'adoption pour le budget de 1892 de la réforme tendant à supprimer l'impôt sur les portes et fenêtres, celui-ci devant être englobé dans la surélévation de l'impôt sur les propriétés bâties depuis la nouvelle évaluation.

Le ministre des finances a expliqué qu'il avait eu lui-même l'intention de proposer cette réforme; mais qu'il avait dû la retirer lors du bouleversement par la Chambre de son projet de loi sur les propriétés bâties et non bâties. Aujourd'hui cette réforme ne peut être opérée tardivement sans détruire l'équilibre du budget. M. Rouvier promet, si toutefois il se trouve encore au ministère des finances, d'introduire cette réforme dans le budget de 1893. Son administration se livre actuellement à la recherche de la formule budgétaire qui permettra la solution heureuse de ce problème fiscal.

La majorité s'est contentée de recevoir cette eau bénite de cour.

Au nom de la Droite, M. de Lanjuinais a fait observer que, grâce aux efforts de l'opposition conservatrice, les propriétés non bâties avaient été dégrévées de quinze millions. L'honorable député, en présence des rendements supérieurs que rapporteraient très probablement les nouveaux tarifs douaniers, estime qu'on pourrait opérer un dégrèvement plus considérable en faveur des propriétés rurales non bâties. Toutefois il a déclaré que la Droite se réservait de réclamer ce nouveau dégrèvement pour le budget de 1893, en se basant sur les revenus certains des nouveaux tarifs douaniers.

LES CONSEILS MUNICIPAUX ET LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Quarante-cinq mille réclamations se sont produites contre les évaluations des propriétés bâties. Or, le délai de réclamation expire le 15 août. Le gouvernement, qui recevait annuellement 17,000 protestations, trouve que son recensement est parfait, comme si tous les contribuables lésés avaient le temps et les fonds pour intenter un procès à l'Etat ! Dix-neuf Conseils municipaux ont revendiqué une nouvelle évaluation.

M. Thellier de Poncheville était donc bien inspiré en demandant que les Conseils municipaux fussent autorisés avec l'assentiment du Conseil général à faire procéder à une nouvelle évaluation de propriétés bâties, aux frais de la commune.

Naturellement le gouvernement ne pouvait accepter cette légitime proposition, et sa docile majorité républicaine l'a repoussée haut la main.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Voici le résultat des élections législatives d'hier :
Paris (5^e arrondissement). — Scrutin de ballottage. M. Trélat, républicain, 2,480 voix,

élu; M. Collin, radical, 2,194; M. Clément, socialiste, 1,746.

Châteaulin (Finistère). — M. Jourvil, républicain, 6,262 voix, élu; M. Deherret, conservateur, 3,326.

LA FÊTE DU 14 JUILLET

Le 14 juillet tombant cette année un mardi, il a été décidé que les administrations de l'Etat fermentaient leurs bureaux le lundi 13 juillet.

D'autre part, dans la plupart des ministères, il n'y aura pas cette année de gratifications à l'occasion du 14 juillet, en raison des réductions apportées au chapitre premier du budget des administrations centrales pour l'exercice 1891.

LE CLERGÉ ET LE 14 JUILLET

L'archevêque de Bordeaux et le clergé paroissial ont été invités officiellement cette année à la revue du 14 juillet. M^r Lecot, archevêque, étant absent en ce moment, les curés des paroisses de la ville, après avoir conféré entre eux, ont décidé qu'ils répondraient à l'invitation du gouvernement.

LA LOTERIE DE BESSÈGES

M. de Ramel a prévenu la garde des sceaux qu'il lui adresserait samedi une question sur les détournements opérés par le comité de répartition des fonds de la loterie de Bessèges.

L'honorable député du Gard demandera que toutes les responsabilités soient établies et tous les coupables poursuivis.

M. Fallières, qui accepte la question, répondra à M. de Ramel qu'aucun coupable n'échappera à l'action de la justice.

Prenons acte de cette promesse.

On mande de Bessèges que, depuis que les principaux coupables sont sous les verrous, les réclamations surgissent de tous côtés. Le fils d'une veuve d'un ancien mineur de la Compagnie, qui habite Nîmes, se présentait ces jours derniers à la préfecture pour savoir si sa mère avait été comprise dans la répartition des fonds de la loterie. Après recherches, on lui répondit qu'une somme de cinq cent francs lui avait été allouée.

Il en prévient aussitôt sa mère, qui lui répondit qu'elle n'avait absolument rien reçu et qu'elle n'avait été prévenue de rien.

On sait à Bessèges que Manificier était entièrement opposé, lors de la grève de l'an dernier, à ce que des troupes fussent envoyées à Bessèges. On prétend qu'il trouva un moyen ignoble de se venger : une vache malade ayant été reconnue impropre à la consommation, fut, malgré l'opposition du commissaire de police et malgré l'avis des médecins, abattue, vendue et mangée par l'escadron du 41^e dragons qui était campé à Robiac.

MM. les receveurs municipaux ne veulent pas se laisser distancer par MM. les percepteurs. Depuis deux jours, pas une caisse municipale n'avait été saccagée : cela ne pouvait durer. Voici que le receveur de Dieppe vient de se tirer trois coups de revolver dans la tête, après avoir dissipé les fonds de la ville.

Il nous semble que le maire devrait être rendu responsable de ces détournements. Pourquoi ne surveillait-il point le receveur? Mais voilà ! Le fonctionnaire faisait sans doute partie de la Loge : qui donc aurait osé le soupçonner ? Et puis, il faut bien que tout le monde vive. Rappelons-nous le temps où, du haut de la tribune du Palais-Bourbon, le vénérable Madier de Montjau s'écriait, aux applaudissements d'une majorité enthousiaste, que la République ne devait pas hésiter à faire main basse sur les « dépouilles opimes de l'ennemi ». L'ennemi, c'était l'Eglise, il est vrai ; mais, quand la convoitise parle, y regarde-t-on de si près ? Et puis, le receveur de Dieppe ne pouvait-il pas calmer sa conscience en se disant qu'après tout, parmi les contribuables dont il s'appropriait les deniers, figuraient bon nombre de « réactionnaires » et de « cléricaux » ?

DANTON PATRIOTE

« Danton fut un patriote », a dit au Sénat le pasteur Dide.

« Danton incarnait le patriotisme », a ajouté le colonel Tézenas.

Et le conciliant M. Wallon : « Danton fut un grand patriote, je l'accorde ».

Et bien ! il nous semble que le doux historien a trop accordé.

Que le septembriseur ait aimé son pays, c'est possible. Personne n'a pu explorer ce bouge nommé la conscience de Danton et rendre compte de ce qui s'y passait.

Mais on conviendra que l'effroyable conventionnel aurait pu témoigner de son patriotisme autrement qu'en égorgeant des Français pendant que d'autres Français mouraient à la frontière.

A l'exemple de la plupart de ses abominables collègues, il nous paraît avoir trop pratiqué la formule : Le patriotisme, c'est le sang des autres.

Les hommes de la Convention pouvaient empêcher l'invasion étrangère, sans dépenser un écu et un homme. Il leur aurait suffi de renoncer à leurs complots révolutionnaires, pour appuyer la Monarchie dans ses projets de sages réformes.

Mais il voulait à tout prix assurer leur domination, et c'est pourquoi ils ont préféré livrer la patrie aux bouleversements, aux égorgements, aux horreurs de la guerre civile, aux hasards de la guerre étrangère, à la banqueroute.

Périssent la France plutôt que la République ! telle était la devise de ces admirables patriotes.

Ce qu'ils ont défendu, ou, pour mieux dire, fait défendre contre l'étranger, c'était avant tout leur tyrannie et leurs personnes.

Couverts de crimes, ils savaient bien que la défaite, pour eux, serait la déchéance et la mort.

Ils répétaient : *Una est salus nullum sperare salutem*, et ils luttèrent avec la rage du désespoir.

— Mais ils ont joué leurs têtes.

Oui, comme tous les assassins.

Ils les ont jouées pour se disputer le pou-

voir, non pour défendre la patrie menacée.

Et ils ont surtout joué avec les têtes d'autrui.

Jamais, à aucune autre époque, on ne vit l'égoïsme se révéler avec une telle férocité. Or le patriotisme est fait d'abnégation, d'esprit de sacrifice.

Danton incarnant le patriotisme ! ah ! la bonne plaisanterie ! Nous ne devons pas laisser s'accréditer cette sottise légende.

Il incarne le patriotisme un peu moins que Gambetta ne l'incarnera lui-même dans la fumée des « cigares exquis » ; et, s'il fut de moins « bonne composition », c'est qu'il était d'humeur moins joviale.

Ce qu'il incarne réellement, avec beaucoup d'autres scélérats de son acabit, c'est la Révolution athée, féroce, idiote, rouge de sang français, pourrie de vices. Et c'est à cette incarnation, n'en doutez pas, qu'il doit les adorations du pasteur Dide, les enthousiasmes du colonel Tézenas, les admirations de Constans, et la statue qui montrera sa hideuse figure de boucher non loin des abattoirs de Septembre.

Si les républicains avaient sérieusement voulu glorifier un grand patriote, ils ne se seraient pas tournés du côté de Danton.

Le dernier petit soldat de l'armée de Sambre-et-Meuse aurait bien mieux fait leur affaire.

BONS PARENTS

A défaut d'autres qualités, certains républicains ont celle d'être bons parents. Ils aiment leur reproches. Seulement, ils les aiment au détriment d'autrui.

Dès qu'un ministre arrive au pouvoir, il s'empresse de rassembler en conseil sa famille, depuis son père jusqu'à ses arrière-cousins, et, dans le sein de cette réunion attendrissante, il leur distribue des emplois qui, généralement, sont des sénécures.

M. Rouvier a ainsi casé tous ses parents, y compris ceux de sa première femme. Ils encombrement toutes sortes d'emplois.

M. Yves Guyot est en train de pourvoir ceux qui, jusqu'à présent, n'avaient pas eu leur part suffisante du gâteau budgétaire.

Ainsi le colonel Lebel vient d'être remplacé à Vitry, comme receveur des finances, par M. Gesny, cousin de M. Guyot.

Quels sont ses titres ?

Cousin d'Yves Guyot et rien de plus.

M. Larroumet doit être remplacé à la direction des beaux-arts par M. Comte, directeur des bâtiments civils.

Qui va remplacer M. Comte ?

Le cousin de M. Yves Guyot, M. Paul Sébillot, actuellement son chef de cabinet.

Les antécédents de M. Sébillot ?

Nuls. Cousin d'Yves Guyot.

Et voilà des gaillards que nous avons connus jadis poussant des hurlements de caniches qu'on écorche, lorsqu'un ministre accordait timidement une pauvre place de commis aux écritures à un de ses parents.

A eux, il leur faut des emplois de douze ou quinze mille francs.

Et quand les emplois tardent trop à devenir

vacants, on en crée de nouveaux pour caser les frères et amis.

Ah! ils sont bons parents.

Quant à M. Yves Guyot, on se rappelle sa campagne dans la *Lanterne*, où, sous la signature du « Vieux petit employé », il s'indignait contre les abus de népotisme signalés à son radicalisme.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 12 juillet 1891.

Les transactions ont été très réduites cette semaine, mais les cours ont gardé une fermeté qu'explique l'intervention à jet continu des achats des caisses publiques. Le 3 0/0 fait 93.35; le 4 1/2 0/0 105.85.

La Banque de Paris que nous laissons à 805 a détaché un coupon de 25 fr. qu'elle est en train de regagner. On la traite en bonnes tendances à 787.

La Société Générale a fait preuve d'une fermeté remarquable à 484. Les bénéfices de juin se sont élevés à 334,000 fr., soit un peu plus de la moyenne réalisée depuis le 1^{er} janvier.

La Banque d'Escompte a oscillé de 472 à 475.

On a coté le Crédit Foncier 4,247.

Le Crédit Mobilier a conservé son activité habituelle à 365, ex-coupon. Il est de nouveau question de la participation de cet établissement à une importante affaire en préparation.

Le classement des titres du Crédit Foncier de Tunisie se poursuit d'une façon satisfaisante. Le montant des prêts consentis jusqu'à ce jour par le conseil d'administration s'élève à deux millions. On attend, d'autre part, de Tunis, la confirmation de grosses opérations hypothécaires.

Les obligations des Immeubles de France sont recherchées à 385. Hier a eu lieu le tirage trimestriel assurant aux obligations favorisées une prime de remboursement de 645 francs.

Sur le marché des chemins de fer, on signale la bonne tenue des obligations Porto-Rico à 250 ex-coupon et des obligations Linars à Almería à 248.50.

La part Paris-Caracas s'échange à 423.75. La société bénéficie de circonstances exceptionnellement propices à ses débuts. Le bétail est très cher, les fourrages très rares et l'importation étrangère est considérée comme d'absolue nécessité pour l'alimentation publique.

Les 10,000 obligations de la Compagnie Parisienne de Glace transparente émises aux guichets de la Banque des Intérêts catholiques rapportent 5 fr. fixes d'intérêt annuel. Offertes à 92.50 dont 50 fr. payables en souscrivant, elles sont remboursables à 100 fr.

Une nouvelle affaire de mines s'est présentée cette semaine sur le petit marché. Il s'agit de la Société Morena qui aurait trouvé dans la Sierra de ce nom des gîtes cuivreux extrêmement riches. C'est la maison Blondel et Garnier qui s'est chargée du placement des actions de cette société.

Les actions d'Urikany sont en progrès à 250. L'opinion en Autriche est favorable aux affaires de charbonnages qui se feront dans le bassin de Zsily.

Les parts bénéficiaires du Crédit Provincial semblent destinées à une hausse prochaine. On parle d'une combinaison à l'étude qui aurait sur l'avenir de cette société une influence décisive.

Les obligations des Chemins de fer Economiques se traitent à 413.

NOUVELLES MILITAIRES

PROMOTION D'OFFICIERS GÉNÉRAUX

La promotion des officiers généraux a été signée samedi matin en conseil des ministres.

Ont été nommés généraux de division, les généraux de brigade :

Zœgger, commandant l'artillerie du 40^e corps à Rennes;

Varainge, gouverneur d'Epinal;

Sonnois, commandant la 6^e brigade d'infanterie à Beauvais.

Sont nommés généraux de brigade, les colonels :

Berliat, commandant la 13^e légion de gendarmerie à Marseille;

De Boysson, commandant la 8^e brigade de cavalerie à Dijon.

Massiet, commandant la 10^e brigade, de cavalerie à Dinan;

D'Aumale, du 27^e d'artillerie à Douai;

Marin, du 6^e hussards à Evreux;

Lucas de Pestouan, directeur du génie à Versailles;

De Cabanel de Sermet, du 23^e d'artillerie à Châlons-sur-Marne;

Callet, du 52^e d'infanterie à Gap;

Sonnois, du 56^e d'infanterie à Châlons-sur-Saône.

De Monard, du 37^e d'infanterie à Nancy.

Cretin, chef d'état-major du 9^e corps à Tours;

Renouard, chef du 3^e bureau de l'état-major de l'armée.

LÉGION D'HONNEUR

Sont nommés grands officiers de la Légion d'honneur, les généraux : Savin de Larclause, Desandré, Heintz, Renaud.

Commandeurs, les généraux : des Roys, de Verdère, Quenot, Bonnio, Delorme, Pinel de Grandchamp, Lallemand, d'Elloy, Durrmeyer, d'Estremont, du Chambge;

Les colonels : Cotton, Blanchot, Hurstell, Olivier, Kessler, l'intendant général Thiévard.

Chronique Locale ET DE LOUEST

CÉRÉMONIE FUNÈBRE

Samedi, à 2 heures de l'après-midi, ont eu lieu à Saumur les obsèques de notre jeune concitoyen, M. Rémy Chanlouineau, décédé à Leipzig, le 22 juin 1890, au cours d'un voyage qu'il faisait pour son instruction. On sait que le paternel gouvernement allemand n'a pas voulu que le corps fût rendu à la famille si justement éplorée, et qu'il n'avait promis de le livrer qu'après une année.

Ces délais étant expirés, M. et M^{me} Chanlouineau ont pu rentrer en possession de cette dépouille si chère.

Le corps est arrivé à Saumur samedi matin. Il a été ensuite déposé à la chapelle Saint-Jean, et c'est là qu'a eu lieu la levée du corps.

Un grand concours d'amis de Saumur et d'Angers et une partie du personnel du « Palais des Marchands » se sont réunis à la famille dont la douleur a été si cruellement ravivée par le procédé étrange de nos ennemis. De nombreux témoignages de sympathie ont été donnés à M. et M^{me} Chanlouineau, et les magnifiques couronnes qui ornaient le catafalque leur rappelaient combien était aimé et estimé de tous ce fils qui leur manquait depuis plus d'un an.

Après la cérémonie religieuse à l'église Saint-Pierre, le corps a été transporté au cimetière de Saumur et inhumé dans un caveau de famille.

LE 14 JUILLET A SAUMUR

A 9 heures. — Revue des troupes.

A 1 heure. — Exercices par l'Union Saumuroise.

A 2 heures. — Régates sur la Loire.

A 8 heures. — Représentation théâtrale gratuite.

A 8 heures 1/4. — Concert de la Musique Municipale.

A 9 heures 1/2. — Feu d'artifice.

Les salves d'artillerie seront tirées à 8 heures du matin, à midi et à 8 heures du soir.

Musique Municipale de Saumur

Demain mardi, 14 juillet 1891, la *Musique Municipale* se fera entendre deux fois, d'abord pendant les régates, dans l'après-midi, et le soir, au Square du théâtre, à 8 heures 1/4.

Voici les deux programmes.

Pendant les Régates

1. *Le Lillois*, pas redoublé. LEROUX.
2. *Le Calife de Bagdad*, ouverture. BOIELDIEU.
3. *Madame Boniface*, quadrille. CORBIN.
4. *Volupté*, mazurka avec introduction pour clarinette. ZIEGLER.
5. *En Tramway*, polka. LEROUX.

Le soir, au Concert du Square

1. *Le Patriotique*, pas redoublé. FAYRE.
2. *Le Voyage en Chine*, fantaisie. BAZIN.
3. *Le Bon Bourgeois*, polka. SELLENICK.
4. Le grand air du *Chalet*, pour basse. ADAM.
5. *La Malle des Indes*, galop. RABOIN.

Le Chef de musique,
V. MEYER.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES ET LE 14 JUILLET

Voici les dispositions arrêtées par l'administration pour l'exécution du service postal et télégraphique le 14 juillet :

Rien ne sera changé à la marche des cour-

riers; les dépêches seront expédiées et reçues comme les autres jours; mais aucun courrier arrivant après midi ne sera mis en distribution et les guichets des bureaux exclusivement chargés du service postal seront fermés au public après midi.

Le service télégraphique sera assuré dans les mêmes conditions que les dimanches. Des mesures seront prises pour assurer la régulière expédition des journaux.

NOTRE SOCIÉTÉ NAUTIQUE A TOURS

La Société Nautique de Saumur vient de remporter, aux courses qui ont eu lieu hier à Tours, un succès important.

Plusieurs équipes se sont distinguées au point de compter aujourd'hui parmi les meilleurs de France.

Voici les résultats pour la Société de Saumur :

- 1^{er} prix, 100 fr. *Serpolette*, à 4 juniors.
- 2^e prix, 30 fr. *Minuscule*, à 2 juniors.
- 1^{er} prix, médaille de vermeil, *Caiman*, skills (M. Destre); 2^e prix, médaille de vermeil, *Myosotis* (M. Trouvé).
- 1^{er} prix, 200 fr. *Serpolette*, à 4 seniors.
- 2^e prix, 100 fr. *Avenir*, à 4 seniors.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Georges-Camille-Adolphe Bouin, employé de commerce, et Ernestine Gillot, employée de commerce, tous deux de Saumur.

Yves-Marie Le Bouetté, champagniseur, et Marie-Joséphine Simonin, couturière, tous deux de Saumur.

Paul Bouyer, maçon, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Louise-Anaïs Ragain, employée de commerce, de Saumur.

Louis Garreau, employé de commerce, de Saumur, et Marie-Joséphine-Françoise Brouard, sans profession, de Dampierre.

A L'ÉCOLE DE SAINT-CYR

Un de nos jeunes compatriotes, M. Georges Franc, dont la famille habite la commune de Villebernier, est admis à subir les épreuves orales du premier degré pour l'École spéciale militaire.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Les conseils d'arrondissement se réuniront le 28 juillet, pour la première partie de leur session, et le 21 septembre, pour la seconde partie.

La durée de chaque partie ne pourra excéder cinq jours.

Il sera statué par des décrets particuliers en ce qui concerne les départements de la Seine et de la Corse.

VERNOIL. — Par décision du 7 juillet 1891, un bureau télégraphique a été créé à Vernuil.

UN AMOUR EN RUSSIE

PAR GEORGES DU VAILLON

XVIII

A Paris, Gérard trouva sa mère vivement affectée d'une nouvelle qu'elle venait de recevoir. Cette nouvelle lui était arrivée par le double canal de son fidèle André et de l'autorité allemande en Alsace-Lorraine. L'ex-cuirassier, s'étant rendu, lui écrivait-on, impossible à la Marquiterie par son exaltation et ses menées anti-allemandes, était expulsé du pays, et ses maîtres, responsables de ses actes, non seulement subissaient le même sort, mais se trouvaient obligés de vendre leurs propriétés, sous peine de les voir confisquées.

La colère de Gérard fut violente. Du jour mémorable où on l'avait brutalement banni du toit paternel, il s'était juré de ne l'habiter jamais par la grâce d'une tolérance humiliante, et il s'était tenu parole. Une seule fois, il revint au cher vieux nid, et les affaires urgentes qui l'y appelaient — la soif de le re-

voir, plus urgente encore, n'avaient pu l'y retenir plus de quelques heures. Mais enfin, c'était son bien, la maison de son père, qui y était né, le précieux héritage d'une vaillante lignée d'aïeux qui, tous, y avaient aimé et servi la France. C'était pour lui le monde sacré des souvenirs; et une chère et vibrante espérance s'alliait aux regrets que l'on éprouvait en y pensant.

Vendre cette maison, la voir passer à des mains profanatrices et ennemies!... Car il était facile de deviner quels seraient les acquéreurs.

Cette nouvelle amertume après tant d'autres, dérivant toutes de la même source, n'était pas faite pour calmer les rancunes de Gérard.

Il s'y fût livré, sans contrainte, peut-être au grand péril de sa sécurité — car il voulait se rendre immédiatement en Alsace — si la douce et toujours puissante influence de sa mère ne l'avait arrêté.

Madame de Valdau était de ces âmes qui peuvent beaucoup souffrir et s'y résigner, sans que cependant, de leur douceur, émane rien d'amollissant pour ceux qu'elles inspirent. Elle avait fait de son fils un homme, ne

lui montrant, malgré les secrets effrois de sa maternelle tendresse, qu'une route austère et parfois sanglante — celle du devoir. Mais elle était forte à la manière d'une chrétienne du dix-neuvième siècle, et non comme pouvait l'être une Romaine de la République. Et c'est pourquoi Gérard, formé à son image, malgré les révoltes d'une bouillante nature, était plutôt — il l'avait prouvé — l'héritier des chevaliers, ses ancêtres, que l'homme qui sait se montrer l'adversaire impitoyable d'un ennemi vaincu.

Et quelle sympathie consolante, pacifiante, cette mère trouva dans son cœur pour écouter le long roman que lui raconta son fils!

Cette fiancée de Gérard qu'elle avait promis d'accueillir maternellement, elle l'aimait maintenant pour toutes les joies, les souffrances, les espérances radieuses que son affection apportait au jeune homme. Elle avait oublié son rêve personnel en voyant son Gérard heureux, même au milieu de ses tristesses; et elle ne se souvenait plus de rien, sinon qu'à sept cents lieues battait un cœur fidèle, aimant, sur lequel pouvait compter le cœur de son fils.

Ce furent de tendres et interminables cau-

series... Entre cette mère et ce fils, dont les âmes étaient depuis longtemps soudées l'une à l'autre, les séparations et les secousses de la vie n'avaient jamais altéré ce quelque chose de précieux et de sacré qui, par la confiance, complète l'affection.

Parfois, c'étaient des causeries à trois. Hélène Dubreuil avait plus que jamais besoin de l'affection protectrice et réconfortante de la mère de Gérard. Dans le courant de l'été, M. Dubreuil était mort, les yeux et le cœur tournés vers son Alsace, la recommandant à Dieu, dans l'ardeur de sa foi chrétienne et de son espérance, comme il lui recommandait son enfant bien-aimé.

Madame de Valdau aurait voulu que la jeune fille, si cruellement isolée dans Paris, vint habiter auprès d'elle. A sa grande surprise, Hélène n'y consentit pas. Elle prit un appartement dans une maison religieuse; et si fréquentes que fussent ses visites à sa vieille amie, ce ne fut pas la vie à deux qu'avait rêvée la veuve, bien isolée, elle aussi, pendant les longues absences de son fils.

Depuis l'arrivée du capitaine, les visites de mademoiselle Dubreuil étaient plus rares et moins longues. Madame de Valdau s'at-

LES EXPÉDITIONS DE LA PETITE VITESSE ET LE REPOS DOMINICAL

A la date du 9 mai, M. le ministre des Travaux publics a pris un arrêté où se trouve la disposition suivante :

« Les marchandises à destination des gares pourvues d'un service de factage et de camionnage, et pour lesquelles la remise à domicile aura été prescrite par l'expéditeur, ne seront pas présentées au destinataire, les dimanches et jours fériés, lorsque la demande aura été faite, soit par l'expéditeur sur sa déclaration, soit par le destinataire.

Le fait de la demande dans les conditions ci-dessus indiquées dégage complètement soit l'administration des chemins de fer de l'Etat, soit la Compagnie pour les conséquences de la non-livraison des colis les dimanches et jours fériés. »

Il y a lieu de remarquer que, pour bénéficier de cette disposition, qui peut amener dans un avenir prochain la fermeture complète des gares de petite vitesse les dimanches et jours fériés, il faut en faire la demande.

Les expéditeurs devront donc exprimer, soit par une mention manuscrite, soit par une formule imprimée (pour plus de sûreté, il serait bon que la bande imprimée fût paraphée par l'expéditeur), apposées sur la déclaration d'expédition, et non plus seulement sur le colis, comme on l'a pratiqué jusqu'ici, la volonté formelle que les marchandises qu'ils envoient ne soient pas livrées le dimanche ni les jours fériés.

Quant aux destinataires, il ne devront jamais négliger d'inviter les expéditeurs auxquels ils s'adressent à ne pas omettre cette mention ; ils auront le droit, s'il en est besoin, d'écrire à la gare d'arrivée pour indiquer leur intention de ne pas recevoir ces jours-là les marchandises qui leur seront envoyées.

Toutes les personnes qui s'intéressent à la cause du repos dominical se rappelleront, que la faculté concédée par l'arrêté ministériel ne l'est qu'à titre précaire et pour une période de six mois susceptible d'être prorogée, et qu'il dépend de leur bonne volonté de la transformer en une conquête définitive. Il suffira que toutes en usent pour qu'il ne soit plus possible de la leur ravir.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 12 Juillet 1891

Versements de 214 déposants (34 nouveaux), 48,369 fr. ».

Remboursements, 35,977 fr. 62.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

apercevait à peine, absorbée qu'elle était par la joie du revoir. Un jour, pourtant, que Gérard n'était pas là, elle en fit la remarque à Hélène.

— Quand je vous vois tous deux si heureux de vous être retrouvés, je me sens de trop, en tiers dans votre bonheur, répondit en souriant la jeune fille.

— De trop ? C'est un vilain mot, qui ne vous conviendra jamais ici, mon enfant. N'êtes-vous pas de la famille par le cœur ?... ce qui est encore la meilleure manière d'en être.

Hélène étouffa un soupir et resta un instant silencieuse. Puis, avec une sorte de timidité et en rougissant un peu, elle dit sans regarder madame de Valdau :

— Le mariage de M. Gérard est-il décidé ? Un léger pli se creusa au front de la veuve ; pourtant, elle sourit.

— Décidé en principe, oui ; mais il y a bien des obstacles, et mon fils ne jouit pas sans inquiétude de son bonheur. Car, au fond, c'est un grand bonheur pour lui, ma chère petite. Il aime profondément la belle Russe que nous avons vue à la *Marcairerie*, tout enfant, et qui maintenant est, paraît-il, la meilleure et

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 heures. Rideau : 8 h. 1/2.

DIRECTION de M. DAVID

Représentation gratuite du 14 Juillet

LA FEMME DE CLAUDE

Pièce en 3 actes d'ALEXANDRE DUMAS fils.

DISTRIBUTION

Claude Ruper..... MM. Davricourt
Cantagnac..... Leprin
Antonin..... Fernand
Daniel..... Chambaud
Césarine..... M^{mes} Dubac
Rebecca..... Aupto
Edmée..... Bellina

BELFORT

Drame patriotique en 1 acte.

DISTRIBUTION

Le colonel Denfert-Rochereau... MM. Fernand
Un parlementaire ennemi..... Davricourt
Un officier français..... Chambaud
Une paysanne..... M^{lle} Bellina

Le spectacle sera terminé par :

LA VEUVE AU CAMÉLIA

Vaudeville en 1 acte, joué par M. Leprin, M^{lles} Bellina et Georgette.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Billets de bains de mer (aller et retour, valables un mois, 40 0/0 de réduction). — Délivrance du 1^{er} mars au 31 octobre.

Les billets de bains de mer, avec 40 0/0 de réduction, sont délivrés pour les destinations de Royan, La Tremblade (1), Le Chapus, Marennes, Fouras, Châtaillon, La Rochelle, Les Sables-d'Olonne, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Challans (2), Bourgneuf (3), Les Moutiers, La Bernerie, Pornic (4), Saint-Père-en-Retz (5) et Paimboeuf (5), par toutes les gares, stations et haltes du réseau de l'Etat (Paris excepté).

Les billets de bains de mer sont valables un mois, non compris le jour de la délivrance. — La validité peut être prolongée de 20 jours moyennant un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet. Cette prolongation peut être accordée trois fois au plus : le supplément à payer pour chaque prolongation de 20 jours est de 10 0/0 du prix primitif. Toute demande de prolongation doit être faite et le supplément payé avant l'expiration de la période pour laquelle la prolongation est demandée.

Les billets de bains de mer donnent tant à l'aller qu'au retour le droit de s'arrêter à toutes les gares intermédiaires entre le point de départ et le point de destination.

Voici les prix des billets de bains de mer au départ de Saumur-Orléans :

- (1) La station de La Tremblade dessert la plage de Ronce-les-Bains.
- (2) La station de Challans dessert les plages de l'île de Noirmoutier, de l'île d'Yeu et de Saint-Jean-des-Monts.
- (3) La station de Bourgneuf dessert les plages de l'île de Noirmoutier.
- (4) Du 1^{er} juillet au 30 septembre, service régulier de bateaux à vapeur entre Pornic et Noirmoutier.
- (5) Les stations de Paimboeuf et de Saint-Père-en-Retz desservent la plage de Saint-Brévin-l'Océan.

la plus charmante des femmes. Moi aussi, je l'aime déjà... Je lui suis si reconnaissante de vouloir bien rendre heureux mon Gérard ! Je vais vous montrer sa photographie, mignonne.

Toute à son maternel orgueil, madame de Valdau ne s'aperçut pas que le petit carton sur lequel triomphait la grâce radieuse d'Alexandra, tremblait dans les mains d'Hélène.

La jeune fille considéra un instant ce fin et joli visage, pittoresquement coiffé du kakochvik national — fantaisie d'Alexandra, parce que Gérard trouvait ce bandeau seyant où la distinction du type avait cette pointe d'originalité étrangère qui séduit mieux que la beauté ; puis, avec quelques mots gracieux, elle rendit la photographie.

Mais un instant après madame de Valdau ayant quitté la chambre, Hélène reprit le portrait de mademoiselle Vonzof, et le regarda longuement, à loisir cette fois, sans se douter que ses yeux se mouillaient.

— Tu le rendras heureux, car tu es belle et tu dois être bonne, murmura-t-elle très bas ; mais, s'il plaît à Dieu, il me devra aussi une joie.

Destinations	Prix des billets (aller et retour)			
	kilom.	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
Royan.....	277	35.10	26.90	19.75
La Tremblade.....	290	37.70	28.50	20.75
Le Chapus (1).....	232	31.00	23.45	17.45
Marennes.....	225	30.20	22.85	16.70
Fouras.....	206	27.90	21.20	15.40
Châtaillon.....	191	26.05	19.70	14.40
La Rochelle.....	181	24.80	18.80	13.75
Les Sables-d'Olonne.....	192	26.15	19.85	14.50
Saint-Gilles-Croix-de-Vie.....	208	28.15	21.30	15.55
Challans.....	206	27.90	21.10	15.40
Bourgneuf.....	221	30.40	22.90	16.90
Les Moutiers.....	225	31.00	23.40	17.30
La Bernerie.....	228	31.60	23.90	17.50
Pornic.....	236	32.05	24.20	17.75
Saint-Père-en-Retz.....	229	30.05	22.75	16.70
Paimboeuf.....	238	30.05	22.75	16.70

Nota. — Les enfants de 3 à 7 ans paient moitié des prix ci-dessus.

Succès continuels !

Arracourt (Meurthe-et-Moselle), le 2 mai 1891. — Je me suis servi de vos Pilules Suisses dans un cas, où j'avais en vue de combattre une constipation opiniâtre, après avoir employé un grand nombre de laxatifs, elles ont eu un plein succès. Je vous autorise à donner la vulgarisation qui vous conviendra à mon appréciation. Docteur LOUIS.

CONSEILS ET RECETTES

UN BON MASTIC

On vend souvent, sur les marchés, des petits pots de mastic à coller : le vendeur fait miroiter devant les yeux de l'acheteur des expériences qui réussissent très bien ; on est satisfait de la réussite, on en achète et on paye assez cher.

Voici une préparation qui évitera ces petits frais et qui permettra d'avoir un bon mastic à sa disposition :

On fait bouillir dans l'eau un morceau de verre blanc ; quand il est bien chaud, trempez-le subitement dans l'eau froide, opération qui a pour but de rendre le verre très friable ; pilez-le, passez-le dans un tamis très fin, mêlez-le avec un blanc d'œuf ; broyez ce mélange sur un marbre de façon à le rendre aussi ferme que possible.

Rejoignez avec ce ciment les morceaux d'un vase brisé, les parties rejointes ne se séparent jamais, même lorsqu'on vient à rompre de nouveau le vase raccommodé.

Le directeur d'une maison centrale à un nouveau venu :

— Nous sommes ici pleins d'égards pour nos pensionnaires. Ainsi, nous leur conservons autant que possible le métier qu'ils exerçaient avant d'entrer chez nous. Quel était le vôtre ? — Jockey.

(1) La gare de Saumur-Orléans délivre des billets de bains de mer pour le Château-Quai (île d'Oléron) aux prix ci-après qui comprennent le trajet par mer entre Le Chapus et Le Château-Quai :
Places entières : 1^{re} classe, 32.50 ; 2^e classe, 24.95 ; 3^e classe, 18.35. — Enfants de 3 à 7 ans : 1^{re} classe, 16.30 ; 2^e classe, 12.55 ; 3^e classe, 9.20.

Le lendemain, elle entra dans le petit salon de sa vieille amie, un télégramme ouvert à la main.

— Lisez, dit-elle à madame de Valdau et à Gérard.

Un peu surpris de l'émotion joyeuse de l'orpheline, qui ne souriait plus guère dans ses vêtements noirs, ils jetèrent les yeux sur la feuille bleue. Ce qu'ils y lurent ne les éclaira qu'à moitié.

« Maison et propriété acquises pour deux cent mille francs. Prière envoyer fonds. »

» MULLER. »

— Vous achetez des maisons en Alsace ? fit avec stupéfaction madame de Valdau, qui avait reconnu le nom du vieux notaire des deux familles.

— J'ai acheté la vôtre, répliqua, toute rose, Hélène dont les yeux brillaient.

— La nôtre ? Oh ! Hélène...

— Je prétends vous garder ce que vous ne pouvez garder vous-même. Croyez-vous que je n'aie pas compris le déchirement que vous éprouviez ?

(A suivre.)

Les bordereaux d'impôts en 1891

Sous ce titre, M. Albert Bruas, ancien magistrat, conseiller général du canton N.-E. de Saumur, vient de publier, à la librairie Lachèse et Dolbeau, à Angers, un travail très intéressant, qui est le fruit de longues et patientes recherches et que les contribuables consulteront avec profit.

On y trouvera principalement tout ce qui concerne les modes et délais des réclamations à adresser à l'administration pour obtenir une décharge ou une réduction d'impôts.

Nous tenons la brochure de M. Albert Bruas à la disposition de nos lecteurs. Elle leur sera délivrée gratuitement dans nos bureaux sur leur simple demande.

MONDE ILLUSTRÉ

Sommaire du numéro du 11 juillet 1891

GRAVURES : Les préparatifs de la fête du 14 Juillet permettent au « Monde illustré » de publier le groupe principal du Monument élevé à Danton. — Le monument de Victor Noir. — Le Lycée Voltaire dans la nouvelle avenue de la République.

Le voyage de Guillaume est représenté par La flottille amenant l'Empereur à Amsterdam. — Le cortège impérial et royal se rendant du quai au Palais. — En Angleterre : Le Château de Windsor. — En Belgique : Une fête de la presse dans le bois de la Cambre, très pittoresque dessin de Marold.

Au Chili : Les prisonniers du président Balmaceda.

En province, à propos du retour de Moscou de Donon l'échassier : La porte dans les Landes.

Les livres nouveaux permettent au « Monde illustré » de publier 6 curieuses gravures de l'Histoire du Luminaire, par Henry d'Allemagne.

Enfin les Beaux Arts sont représentés par : La consultation (Salon du Champ de Mars) très beau tableau de M. Gimenès.

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Actualités, article de Le Nôtre sur Danton. — Mondanités, Le plus beau mariage de l'année, par Etincelle. — A travers les Champs, question de pêche, par Emile Desbeaux. — Théâtres, les pièces du Théâtre-Libre, par Hippolyte Lemaire. — Suite des Salons, par Olivier Merson. — Colonne des Echees, par Rosenthal. — Récréations, sport, rébus, etc., etc., plus les explications des gravures.

Le supplément contient la suite de Serge, roman d'Abel Herman, illustré par Tofani.

Le numéro : 50 centimes.

Bains de Mer — Saison 1891

CASINO de DEAUVILLE

Sièges de la plage de TROUVILLE

Concessionnaire : André SERVAT

Directeur du casino : Edmond GRELLET
Chef du personnel : P. PAUL

AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Eau-de-Vie Blanche pour Fruits

FABRICATION SPÉCIALE

Eau-de-vie de Marmande, 43°, 1 f. 50 le litre

— de Montpellier, 45°, 1 f. 75 —

— d'Armagnac, 50°, 2 francs —

VERRE COMPRIS

BÉNÉDICTINE de l'abbaye de Fécamp
5 fr. 90 le litre

Baisse de Prix sur le SUCRE

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1, et de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

Aux enchères publiques

En 3 lots

En l'étude et par le ministère de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet.

Divers IMMEUBLES

CONSISTANT EN :

Une MAISON d'habitation, Servitudes, et une Pièce de Vigne,

Sis ville de Doué-la-Fontaine et commune de Forges,

Dépendant de la communauté PINEAU-MARION.

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 2 août 1891, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties par le Tribunal civil de Saumur, le neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M. Alphonse Pineau, négociant en vins et liqueurs, demeurant à Doué-la-Fontaine ;
2^o M. Ludovic Proust, expert-comptable, demeurant à Saumur, « au nom et comme liquidateur à la liquidation judiciaire dudit sieur Pineau, et pour l'assister et autoriser en cette qualité ».

Ayant pour avoué constitué M^e HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, numéro 1 ;

En présence ou elle dûment appelée de : Madame Florence Marion, veuve de M. François-Jacques Pineau, propriétaire, demeurant à Doué-la-Fontaine.

Ayant pour avoué constitué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, numéro 11 ;

Il sera, le dimanche deux août mil huit cent quatre-vingt-onze, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet par le jugement sus-daté, procédé à la vente sur licitation, en trois lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

PREMIER LOT.

Une maison, située ville de Doué-la-Fontaine, rue Napoléon, composée de :
Au rez-de-chaussée : une cuisine, un salon et un cabinet, le salon et le cabinet séparés par un porche d'entrée ;
Au premier étage : trois chambres hautes ;

Grenier au-dessus de ces chambres ;
Cour à l'est de la maison, serre-bois, lieux d'aisances et autres servitudes ;
Cave sous la maison ;

Le tout en un seul tenant, joignant au nord et au levant M. Cottenceau, au midi M. Baranger et au couchant la rue Napoléon.

Mise à prix 5,000 fr.

DEUXIÈME LOT

Un petit bâtiment, situé ville de Doué-la-Fontaine, rue du Gravier, composé d'une remise avec un grenier au-dessus ;

Sous le sol de la remise il existe un couloir du levant au couchant appartenant à M. Semée, et lui servant pour exploiter une cave qu'il possède à l'ouest de cette remise ;

Ce bâtiment joint au nord la rue, au midi M. Semée ou Lemée, au levant Madame Chicoteau, et au couchant M. Panneau.

Mise à prix 800 fr.

TROISIÈME LOT.

Un morceau de vigne, d'une contenance de cinquante-neuf ares soixante-dix-sept centiares, situé au canton de la Garde, commune de Forges, joignant d'un côté Belliard et d'autre côté les héritiers Pineau.

Mise à prix 400 fr.

Total des mises à prix : 6,200 fr.

Fait et rédigé, le présent extrait, par l'avoué poursuivant la vente soussigné.

Saumur, le onze juillet mil huit cent quatre-vingt-onze.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué à Sau-

mur, rue Pavée, n° 1, poursuivant la vente ;

2^o A M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

A VENDRE

UNE MAISON

AVEC VASTE JARDIN

Située dans un des plus beaux quartiers de Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, Saumur. (514)

A LOUER

REMISE & GRENIER

RUE HAUTE SAINT-PIERRE

S'adresser à M^{me} veuve GIRARD, place Dupetit-Thouars. (506)

A LOUER DE SUITE

GRANDE CAVE

Place du Roi-René, maison Pichat.

S'adresser à M. CHATAIN, rue Saint-Nicolas, 20. (515)

A VENDRE

CRÉANCE de 800 fr.

S'adresser au bureau du journal.

A Céder présentement

MAGASIN D'ÉPICERIE

ET ROUENNERIE

Situé en face l'église de Bagnaux DROIT AU BAIL

S'adresser à M^{me} LEBOUGR.

AVIS

La Maison Martineau-Doc,

41, rue d'Orléans, Saumur,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'elle possède toujours un choix considérable de Couronnes funéraires, perles, métal, celluloïde et artificielles. Tous ces articles, venant des meilleures fabriques de Paris, sont du plus beau cachet comme finesse et beauté, VENDUS AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS, défiant toute concurrence.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

IMBERT & FILS

Eaux-de-vie blanches pour fruits, le litre 1 f. 50 et 2 fr.

Kirsch de Fougerolle, marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 francs 50.

Citronnade rafraîchissante, très hygiénique, le litre 3 fr. 50, le 1/2 litre 2 francs.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 75.

Sirops de fantaisie, le litre 4.75 ; pur sucre, 2.25.

SUCRE cassé pour confitures, le kilog. 1.05

— à la mécanique, — 1.15

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Pharmacie NORMANDINE, 11, 13 et 15, rue St-Jean SAUMUR

Magasin spécial d'EAUX minérales

Où les EAUX sont vendues EN DÉTAIL meilleur marché que si les clients les faisaient venir des Sources et PAR CAISSE.

M. NORMANDINE recevant ses EAUX directement des sources, en GARANTIT la parfaite authenticité, et pour anéantir des insinuations aussi perfides que peu fondées, il donne une prime de 2,000 francs à celui qui prouvera que les EAUX minérales vendues chez lui sont des EAUX FACTICES.

Si M. NORMANDINE offre à ses clients certains avantages, qu'ils savent du reste apprécier, c'est qu'il fait venir ses EAUX en GRANDE QUANTITÉ, par wagon ordinairement, et que par ce moyen il réalise une IMPORTANTE ÉCONOMIE sur le transport qui entre, comme chacun sait, comme facteur important dans le PRIX DES EAUX.

APERÇU DE QUELQUES PRIX

VICHY, Saint-Yorre, Reignier } 50 centimes LA BOUTEILLE.
45 centimes PAR 25 BOUTEILLES.

Cette EAU, une des plus minéralisées du bassin de VICHY, tend de plus en plus à se GÉNÉRALISER et à REMPLACER LES AUTRES.

Elle doit sa vogue croissante, non seulement à son bas prix, mais surtout à ses précieuses qualités.

En essayer une ou deux bouteilles, c'est presque toujours L'ADOPTER à L'EXCLUSION DES AUTRES.

Nous donnerons prochainement son analyse, comparativement avec celle des autres eaux de Vichy.

Pougues, Elisabeth } 45 centimes LA BOUTEILLE.
40 centimes PAR 25 BOUTEILLES.

SAINT-GALMIER, NOEL ou BADOIT : 30 centimes la bouteille.

TOUTES LES AUTRES EAUX SONT VENDUES DANS LES MÊMES CONDITIONS

Bouteilles vides à vendre : 10 francs le cent.

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un Apprenti pour une maison de nouveautés.

S'adresser au bureau du journal.

ENTREPOT

CIDRE DE BRETAGNE

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

UNE FEMME, munie de bonnes références, demande Place ou à faire des Ménages.

S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Hôtel-Restaurant des Trois-An cres

Ancienne Maison GUÉBINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Môtel-de-Ville de Saumur

1891

MAIRE,